



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

au 30 juin 2014

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé 18 rue Salvador Allende BP 307 86008 Poitiers - 399 780 097 RCS POITIERS - Société de courtage d'assurance inscrite au registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 023 896



Ca-tourainepoitou.fr

Déclaration de la personne physique responsable du rapport financier semestriel de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou	3
Rapport d'activité	4
1. Contexte économique	4
2. Les faits marquants	4
3. L'activité commerciale à fin juin 2014	5
a. Collecte	5
b. Crédits	6
4. Les résultats financiers sociaux et consolidés	7
a. Résultats (comptes sociaux)	7
b. Bilan (comptes sociaux)	8
c. Comparaison des comptes sociaux et consolidés	10
5. Ratios prudentiels et de gestion	12
6. Le dispositif de contrôle interne	12
a. Le contrôle permanent	12
b. Le contrôle périodique	13
7. Les facteurs de risque	13
a. Le risque de crédit et de contrepartie	13
b. Le risque de contrepartie sur titres et dérivés	18
c. Le risque de marché	19
d. Le risque de taux	22
e. Le risque de liquidité et de financement	23
f. Les risques opérationnels	26
g. Le risque de non-conformité	28
h. Le risque juridique	28
8. Les certificats coopératifs d'investissement	29
a. L'évolution du nombre de titre	29
b. La valeur boursière	29
c. Le rendement du titre	29
d. Programme de rachat des CCI Touraine Poitou	29
9. Les perspectives	30
Comptes consolidés intermédiaires résumés	31
1. Compte de résultat	31
2. Gains ou pertes latents ou différés et résultat net	32
3. Bilan actif	33
4. Bilan passif	34
5. Tableau de variation des capitaux propres	35
6. Tableau des flux de trésorerie	36
7. Principes et Méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations utilisées	37
8. Périmètre de consolidation – parties liées	39
a. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période	39
b. Ecart d'acquisition	40
c. Parties liées	40
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle Période du 1er janvier au 30 juin 2014	41

Déclaration de la personne physique responsable du rapport financier semestriel de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

Conformément à l'article cadre des dispositions de l'article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, vous trouverez ci-dessous, la déclaration de Philippe Chatain, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, sur la responsabilité du rapport financier semestriel.

Je, soussigné Philippe CHATAIN, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou,

atteste, qu'à ma connaissance, les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse Régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport semestriel d'activité ci-après présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Poitiers, le 31/07/2014

Philippe CHATAIN,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Chatain', written over a faint circular stamp.

Directeur Général.

1. Contexte économique

Au premier semestre 2014, la croissance mondiale a faibli après un redressement en 2013. Le commerce mondial en volume se contracte ainsi de -0,8% au 1er Trimestre pour la première fois depuis 2009. Le ralentissement économique mondial accroît les craintes de déflation provoquée par la modération salariale qui caractérise les marchés du travail des économies avancées. La baisse des cours de nombreuses matières premières au 1^{er} semestre 2014 (cuivre -5,4%, pétrole Brent +2%), renforce ponctuellement ces craintes. Cet environnement difficile pour les entreprises a provoqué un tassement des bénéfices aux USA et en Europe, notamment en Zone Euro pénalisée de plus par l'appréciation de l'euro.

Malgré les mauvaises nouvelles macroéconomiques, les marchés financiers ont continué de progresser, soutenus par l'action des banques centrales. Les bourses américaines ont gagné respectivement DOW JONES +1,50%, SP500 +6% et NASDAQ +5,50% et les bourses européennes STOXX600 +4,1% dont CAC 40 +2,95% et DAX 30 +2,9%. Au 1er semestre 2014, la FED, la BCE et la Banque du Japon ont réaffirmé leur engagement à maintenir durablement des politiques de relance en abaissant ou maintenant leurs principaux taux directeurs.

En conséquence de ces politiques monétaires très accommodantes, les taux d'intérêt ont continué de baisser. En Zone Euro, les échéances jusqu'aux 2 ans convergent ainsi vers zéro. L'écrasement des rendements des pays périphériques est particulièrement sensible.

Sur le territoire de l'Indre-et-Loire et de la Vienne, la reprise n'est pas soutenue, à l'image de l'économie française. Le taux de chômage atteint 8.7% sur l'Indre-et-Loire et 8.1% sur la Vienne, en dessous de la moyenne nationale (9.7% à fin mars 2014), mais à des niveaux élevés. La consommation des ménages repart, sans reprise du marché de l'immobilier qui demeure atone. L'investissement des entreprises est stable dans un contexte d'incertitude.

2. Les faits marquants

Dans ce contexte économique mitigé, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a continué à évoluer et s'adapter pour apporter son soutien au territoire.

Tout d'abord, par l'inauguration du nouveau siège de Poitiers, innovant par sa forme et ses caractéristiques. Le 7 avril, les collaborateurs du site de Poitiers ont pris possession de ce nouveau bâtiment, inauguré en mai. C'est la matérialisation d'un projet conduit depuis plusieurs années par la Caisse en lien avec de nombreuses entreprises du territoire qui ont contribué à la construction du site.

La Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a renforcé encore sa proximité physique avec ses clients, en complément des autres canaux d'accès à la banque, avec l'ouverture de l'Agence Poitiers Biard Montmidi, 3^{ème} agence ouverte sur ces deux dernières années, dans le cadre de la politique définie dans le plan à moyen terme CAP'TP.

Ensuite par la mise en place de nouvelles formes de communication pour mieux répondre à leurs attentes. En effet, la Caisse régionale a mis en place sur ce semestre un t'chat sur le thème des marchés financiers de manière à communiquer avec les clients différemment. Les clients ont ainsi manifesté leur intérêt pour cette initiative ludique et moderne ayant trait aux marchés financiers. En direct, ils félicitaient la démarche et demandaient les prochaines dates de rendez-vous. En une heure ce sont près de 450 personnes qui ont pu s'exprimer et suivre les réponses apportées par les spécialistes d'Amundi, de la Banque Privée et d'agences.

Enfin, par le déploiement de la signature électronique en agence, une des nouveautés technologiques apportées par le nouveau système NICE. La signature sur tablettes a été testée sur 14 points de vente pendant 3 mois. Les clients et les collaborateurs ont apprécié cette évolution et la jugent innovante. Le client peut ensuite consulter son document dès le lendemain (pièce de caisse ou contrat) stocké dans sa banque en ligne. Le déploiement se fera en deux vagues : l'une en juin et l'autre à partir de fin septembre. Chaque agence aura au préalable reçu une pré-visite pour définir l'équipement technique nécessaire.

C'est aussi la diffusion d'une nouvelle application pour smartphone « Mon CA-Tourainepoitou » qui permet un accès permanent aux comptes des clients dans un format rénové.

Ce semestre a également été marqué par la reprise du versement d'un acompte sur dividende par SAS Rue de la Boétie, pour un montant de 10 973 milliers d'euros payé en actions, au titre de l'année 2013, et par la mise en place de la garantie Switch (Cf. Annexe aux comptes consolidés).

3. L'activité commerciale à fin juin 2014

a. Collecte

L'encours de la collecte globale s'établit à 12,6 milliards d'euros, en hausse de 3,0%, porté par la progression des encours sur les livrets défiscalisés et l'épargne logement.

Au 30 mai 2014, la part de marché bancaire s'élève à 33,6 %, confirmant ainsi la place de leader de la Caisse régionale sur l'Indre-et-Loire et la Vienne.

En structure, la situation de la collecte est la suivante :

- L'encours de collecte bilan évolue de +3,1% à 7,4 milliards d'euros :
 - Le compartiment des Ressources Monétaires, composé des dépôts à vue et des ressources monétaires rémunérées (DAT, CDN) s'élève à 2,9 milliards d'euros, en légère baisse sur l'année mobile (-1,1 %). Cette dernière est portée par la diminution des encours de dépôts à vue qui s'affichent à 1,6 milliard d'euros (-2,4 %). Sur la même période, les encours de ressources monétaires rémunérées restent stables à 1,2 milliard d'euros ;

- La collecte Livrets se poursuit sur un rythme soutenu (+6,8 %) et atteint 2,6 milliards d'euros. Cette dernière est portée par l'évolution sur l'encours de Comptes Sur Livrets (CSL) qui s'élève à 711 millions d'euros. Les Livrets A et Livrets de Développement Durable (LDD) restent prisés (+ 4,7 % et + 1,8 %) pour un encours respectif de 786 millions d'euros et 691 millions d'euros ;
- L'épargne logement est en progression de + 6.2 % pour un encours de 1,7 milliard d'euros porté par l'évolution de l'encours des Plans d'Epargne Logement (PEL) à 1,5 milliard d'euros, soit + 8,9 % en année mobile, qui restent attractifs dans un contexte de taux bas ;
- Les autres produits bancaires (PEP, comptes à terme et emprunts Crédit Agricole SA, ...) régressent de -4,4 % pour un encours de 0,5 milliard d'euros.
- La collecte hors bilan, à 5,2¹ milliards d'euros est en hausse de 2,8 % :
 - Les produits d'assurance-vie, avec un encours de 3,9 milliards d'euros, sont en progression de + 3,0 % ;
 - La décollecte sur les OPCVM & SCPI s'est poursuivie en raison de la faible attractivité de la rémunération, qui atteint 0,4 milliard d'euros, soit une diminution de - 1,2 % ;
 - Avec un encours de 0,5 milliard d'euros, les obligations, emprunts tiers et TSR Casa sont en baisse de - 6,3 % ;
 - Le compartiment Actions progresse de 22,4% par un effet de valorisation des marchés et atteint 0,4 milliards d'euros.

b. Crédits

L'encours de crédits s'élève à 8,9 milliards d'euros à fin juin 2014, soit une variation par rapport à juin 2013 de + 1,5 % traduisant le soutien apporté à l'économie locale. Ce sont près de 650 millions d'euros décaissés sur le premier semestre pour le financement de projets sur l'Indre-et-Loire et la Vienne.

Au 30 mai 2014, la Caisse régionale détient 36,9 % du marché bancaire des crédits, ce qui confirme la place de premier prêteur de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou sur son territoire.

Le dynamisme démographique et l'attractivité du territoire alimentent encore la demande de financement des particuliers dont les encours s'élèvent à près de 4,5 Mds€ (+5,0%). Les réalisations de crédits à l'habitat s'élèvent à 343 millions d'euros tandis que la production de crédits à la consommation atteint 86 millions d'euros, en augmentation de +5,5 % par rapport à juin 2013.

Les réalisations de prêts aux entreprises, professionnels, agriculteurs et collectivités à fin juin atteignent 220 millions d'euros (avec crédit bail et

¹ Y compris compartiments Actions

syndications), en retrait par rapport à 2013, en raison d'une réduction de la demande par manque de visibilité pour investir. Cette tendance impacte l'encours des crédits aux professionnels, agriculteurs, entreprises et collectivités qui se replie de -1,33 % à 4,3 Mds €.

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2014	30/06/2013	Évolution en %
Encours de la collecte globale	12 602	12 238	+ 3,0 %
Encours bruts des prêts (en principal)	8 945	8 814	+ 1,5 %

4. Les résultats financiers sociaux et consolidés

a. Résultats (comptes sociaux)

Le compte de résultat, présenté ci-dessous, intègre les soldes intermédiaires de gestion, tels qu'ils sont définis par la profession bancaire, selon une norme diffusée par l'Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (AFECEI). Elle est retenue afin de donner une vision plus analytique du compte de résultat. Certains postes sont présentés en compensant les produits et charges de même nature (charges générales d'exploitation et autres postes concourant au résultat net).

RESULTAT 30 juin 2014

Libellé <i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	30/06/2013	Variation en %
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	102 562	82 709	24,0%
Produits nets de commissions	64 571	65 892	-2,0%
Produits nets sur opérations financières	-318	4 532	-107,0%
Autres produits nets d'exploitation	-391	-126	211,2%
Produit net bancaire	166 423	153 008	8,8%
Frais de personnel	49 958	49 406	1,1%
Autres frais administratifs	31 090	30 394	2,3%
Dotations aux amortissements	3 062	2 882	6,3%
Résultat brut d'exploitation	82 313	70 326	17,0%
Coût du risque	-16 749	-14 664	14,2%
Résultat net sur Actifs immobilisés	704	-807	-187,3%
Dotations/reprises FRBG	-2 170	-5 318	-59,2%
Résultat exceptionnel			
Charge fiscale	-25 918	-19 031	36,2%
Résultat net	38 181	30 507	25,2%

Le Produit Net Bancaire augmente de 8,8% à 166,4 millions d'euros, principalement en raison du versement du dividende par Crédit Agricole SA. Le PNB d'activité est stable dans un contexte réglementaire accru.

Les charges sont en hausse contenue de 1,7% à 84,1 millions d'euros. Les frais de personnels sont en accroissement de 1,1% à 50 millions d'euros (+ 552 milliers d'euros sur un semestre). La masse salariale augmente de 2,8 % du fait d'un maintien d'un niveau de CDD d'accompagnement post-bascule informatique et des augmentations de salaires individuelles. Les autres charges (hors charges informatiques) progressent à 31,1 millions d'euros (+2,3%), notamment sous l'effet de la hausse des impôts et taxes. Les dotations aux amortissements atteignent 3,1 millions d'euros (+6,3%) par la mise en immobilisation du siège social de la Caisse Régionale situé à Poitiers et inauguré sur ce semestre.

Le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) s'élève à 82,3 millions d'euros.

Le coût du risque atteint 16,7 M€, en progression de 14,2% par rapport à juin 2013, avec une stabilisation du risque individuel et un renforcement des provisions filières. Une filière Habitat et une filière Financements à effet de levier ont ainsi été constituées pour anticiper une dégradation du risque sur le marché des particuliers.

Une dotation au Fonds Bancaire pour Risques Généraux a été effectuée à hauteur de 2,2 M€ sur ce semestre pour couvrir les risques futurs non encore avérés et permet de consolider le développement.

Le taux de Créances Douteuses et Litigieuses atteint 2,99% (-0,02 point depuis juin 2013), stable sur l'année mobile, et le taux de provisionnement s'établit à 65% (-0,95 point sur la période).

Le montant de la charge fiscale est de 25,9 millions d'euros, ce qui établit le Résultat net à 38,2 millions d'euros, en hausse de 25,2% par rapport à 2013.

b. Bilan (comptes sociaux)

Structure de l'Actif (en pourcentage)

	30/06/2014	30/06/2013
Crédits clients	78,4	76,4
Trésorerie et Banques	10,9	9,2
Immobilisations et Titres	9,0	9,5
Comptes Encaissements et Régularisation	1,7	4,9
TOTAL	100,0	100,0

Le total du bilan s'élève à 11 245 millions d'euros au 30 juin 2014, en baisse de 1,2%, essentiellement du fait de la baisse des comptes de régularisation et divers.

Le poste Trésorerie et Banques qui correspond aux placements des excédents monétaires à vue et à terme, ainsi qu'aux encaisses en agence, atteint 1 225

millions d'euros et connaît une augmentation de 1,7 point en raison de l'acquisition de titres d'Etats dans le cadre de la préparation des échéances réglementaires liées au ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio).

Le poste Immobilisations et titres (de participations et de placement) diminue légèrement à 1 012 millions d'euros (-6,5%) par un transfert de titres de placements vers des titres d'Etats, malgré la progression des immobilisations avec l'intégration du site de Poitiers et l'accroissement des participations, notamment avec la SAS Foncière TP.

La progression des encours de 1,5% explique la hausse dans la structure de bilan de la Caisse Régionale des crédits.

Structure du Passif (en pourcentage)

	30/06/2014	30/06/2013
Opérations internes au Crédit Agricole	58,3	55,2
Comptes créditeurs de la clientèle	26,1	26,1
Comptes de tiers et divers	2,6	6,7
Provisions, FRBG et dettes subordonnées	1,6	1,4
Capitaux propres	11,3	10,6
TOTAL	100,0	100,0

L'encours des opérations internes au Crédit Agricole représente 58,3% du bilan de la Caisse Régionale et s'accroît à 6 559 millions d'euros, par la hausse du refinancement des prêts effectués auprès de la clientèle, et l'évolution de la collecte clientèle centralisée à Crédit Agricole SA.

Les comptes créditeurs auprès de la clientèle (comptes à vue, dépôts à terme, bons de caisse et certificats de dépôts négociables), diminuent à 2 940 milliards d'euros (-1%), notamment par la baisse des Dépôts à vue à fin juin 2014.

Les provisions, FRBG et dettes subordonnées sont en hausse de 13% à 182 millions d'euros, en raison de la mise en œuvre de la création de nouvelles provisions filières, de dotations complémentaires en FRBG et de l'accroissement du provisionnement passif.

Dans le même temps, les capitaux propres augmentent de 4,7 % à 1 267 millions d'euros par l'intégration du résultat 2013, conformément aux décisions de l'Assemblée Générale.

c. Comparaison des comptes sociaux et consolidés

Les principaux écarts entre le résultat net social et le résultat consolidé.

En application de l'instruction n° 91-06 de la Commission Bancaire, le Crédit Agricole a décidé d'établir, à compter du 30 juin 1997, des comptes consolidés. Ainsi, depuis cette date, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou produit et publie des comptes consolidés qui intègrent les comptes de ses 64 Caisses Locales.

Le résultat consolidé est obtenu en consolidant le résultat de la Caisse Régionale avec ceux des Caisses locales affiliées et après les retraitements spécifiques liés aux normes IFRS et de consolidation.

L'essentiel des retraitements provient de :

- l'élimination des opérations réciproques,
- de la comptabilisation de la situation fiscale latente,
- du retraitement des crédits-baux
- et de la mise en œuvre des normes IAS.

Comparaison synthétique des comptes sociaux et consolidés
(en milliers d'euros)

RESULTAT	Individuels 30/06/2014	Consolidés		Ecart en %	
		30/06/2014	30/06/2013	Consolidés/ Individuels	Consolidés 2014/2013
Produit Net Bancaire	166 424	167 191	156 312	0,46 %	6,96 %
Résultat Brut d'Exploitation	82 314	82 522	73 085	0,25 %	12,91 %
Coût du risque dont FRBG et résultat sur actifs immobilisés	- 18 919	-16 750	- 14 665	- 11,46 %	14,22 %
Gains ou pertes nets sur autres actifs	704	- 61		NS	NS
Charges Fiscales	25 918	20 162	20 131	- 22,21 %	0,15 %
Résultat Net	38 181	45 549	38 289	19,30 %	18,96 %
BILAN	Individuels 30/06/2014	Consolidés		Ecart en %	
		30/06/2014	30/06/2013	Consolidés/ Individuels	Consolidés 2014/2013
TOTAL BILAN	11 245 686	11 254 549	11 388 198	0,08 %	- 1,17 %
CAPITAUX PROPRES	1 266 777	1 510 495	1 403 136	19,24 %	7,65 %

L'impact de cette consolidation concerne principalement trois postes :

- les Capitaux Propres : + 243,8 millions d'euros
- le PNB : + 0,8 million d'euros
- le Résultat : + 7,4 millions d'euros

Les incidences ci-dessous détaillées proviennent, pour l'essentiel :

- de l'intégration des comptes des Caisses locales :
 - Capitaux Propres + 165,8 millions d'euros,
 - Résultat + 1,7 million d'euros,
- de l'élimination des écritures réciproques,
- de la comptabilisation de la situation fiscale latente,
- du retraitement des crédits-baux,
- de la mise en œuvre des normes IAS
- Capitaux Propres :
 - Plus-values latentes sur actifs financiers disponibles à la vente (titres de portefeuille) ⁽²⁾ + 8,5 millions d'euros,
 - Plus-values latentes sur actifs financiers disponibles à la vente (titres de participations) ⁽²⁾ + 3,1 millions d'euros,
 - Elimination des titres intra groupe - 55,8 millions d'euros,
 - Réserves consolidées + 64,4 millions d'euros,
 - Résultat + 5,7 millions d'euros,
- Impact sur résultat (passage du résultat social au consolidé) :
 - Le transfert en fonds propres de la reprise de provision sur le titre Sacam International pour 0,75 million d'euros,
 - La variation de Juste Valeur des dérivés incorporés aux BMTN structurés pour - 1,4 million d'euros,
 - L'annulation du FRBG pour + 2,2 millions d'euros,
 - Le retraitement des impôts différés « actifs » sur différences normes locales/fiscales pour + 4 millions d'euros, ainsi que les impôts différés actifs IFRS pour + 0,7 million d'euros.
 - Le transfert en capitaux propres de l'impôt constaté en social sur les plus et moins values latentes sur OPCVM pour + 1,2 million d'euros.

² Valeur nette d'impôt différé

5. Ratios prudentiels et de gestion

Selon le règlement 91.05, les établissements de crédit doivent présenter un ratio de solvabilité supérieur à 8 %.

Au 30 juin 2014, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou satisfait à cette exigence avec un ratio de 15,32 %. Ce ratio est établi conformément aux nouveaux textes concernant la surveillance prudentielle CRD IV.

6. Le dispositif de contrôle interne

Les principales missions assignées au dispositif de contrôle interne sont :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- performance financière et protection contre les risques de pertes,
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- prévention et détection des fraudes et erreurs,
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Le Comité de Contrôle Interne sous l'égide du Directeur Général assure le pilotage du dispositif, à travers la coordination des trois fonctions de contrôle, à savoir :

- le Contrôle Périodique (Audit-Inspection),
- le Contrôle Permanent,
- le Contrôle de la Conformité.

Le Comité de Contrôle Interne s'est réuni trois fois au cours du 1er semestre 2014 (25 février, 6 mai, 10 juin). Le Comité d'audit et le Conseil d'Administration ont été informés les 10 avril et 25 avril 2014 par le Responsable du Contrôle Permanent de l'activité et des résultats du contrôle interne.

a. Le contrôle permanent

Les contrôles permanents sont réalisés au sein des services / unités / directions / métiers, sur la base des manuels de procédures qui décrivent les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents.

Le plan de contrôle est majoritairement décliné dans un seul outil (Scope) pour l'administration et le pilotage. Il permet notamment de:

- coordonner le dispositif avec celui des risques opérationnels notamment en capitalisant sur la cartographie des ROP
- améliorer la mise en œuvre des actions correctrices et de leur suivi

Le dispositif de contrôles permanents s'appuie sur un socle de contrôles opérationnels et de contrôles spécialisés effectués par des agents exclusivement dédiés. Les contrôles permanents opérationnels sont réalisés au sein des services et des unités de

chaque département. Ils portent notamment sur le respect des limites, de la politique des Risques, des règles de délégation ainsi que sur la validation des opérations et leur correct dénouement ... Parallèlement, des unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse Régionale, sont regroupées sous l'autorité du Responsable de Contrôle Permanent et des Risques. Un Responsable du Contrôle de la Conformité lui est également rattaché.

Ce plan est revu périodiquement et il évolue notamment avec les préconisations issues des audits réalisés par le Contrôle périodique, des modifications de processus et des organisations. Ainsi, le changement de système d'information, au mois de mai 2013, a nécessité une révision complète des plans de contrôle des unités et des agences. Ce plan de révision s'est prolongé sur ce premier semestre 2014.

b. Le contrôle périodique

Les missions d'audit se déroulent dans le cadre d'un plan pluriannuel basé sur une cartographie des risques. Les investigations du premier semestre 2014 ont concerné aussi bien des Agences que des Services du siège de la Caisse Régionale. Le dispositif de suivi des préconisations émises par les missions s'appuie sur un outil informatique dédié.

7. Les facteurs de risque

a. Le risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit résulte de l'incertitude quant à la possibilité ou la volonté des contreparties ou des clients de remplir leurs obligations et que celle-ci représente une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

La Caisse Régionale applique les exigences réglementaires du Comité de la Réglementation Bancaire, les règles internes du groupe Crédit Agricole, ainsi que les recommandations du Comité de Bâle.

Objectifs et politique

Le Conseil d'Administration définit la politique de maîtrise du risque de crédit et les règles acceptables pour la Caisse Régionale Touraine Poitou. Le respect de la mise en œuvre de la Politique Crédit et du bon fonctionnement du dispositif d'octroi et de surveillance des risques crédits entre dans le périmètre de contrôle de la Caisse Régionale. Un suivi spécifique est dédié au déploiement du dispositif Bâle II et au rapprochement comptable des applicatifs.

Exposition au 30 juin 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	9 639	7 658
Instruments dérivés de couverture	33 076	35 436
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	505 772	314 543
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	66 506	27 511
Prêts et créances sur la clientèle	8 877 413	8 797 709
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	296 710	385 286
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	9 789 116	9 568 143
Engagements de financement donnés	1 117 343	1 157 217
Engagements de garantie financière donnés	215 200	228 205
Provisions - Engagements par signature	-847	-167
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 331 696	1 385 255
TOTAL EXPOSITION NETTE	11 120 812	10 953 398

Instances Gestionnaires

Les comités des risques

Sous la responsabilité du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint, ces comités sont composés des Directeurs de Marché, du Directeur des Engagements et des filiales immobilières, du Directeur Financier, des chefs de service Financement, Contentieux et Contrôle Permanent.

Les Comités des risques examinent l'évolution des risques de la Caisse Régionale, prennent en charge la revue de portefeuille des dossiers risqués, avec éventuelle décision de passage en CDL et de provisionnement. Ils intègrent l'analyse des données Bale II : validation des entrées en défaut à dire d'expert, dégradations de cotation, notation des clients par les outils nationaux. Ils définissent aussi des évolutions de procédures nécessaires à une amélioration de la maîtrise des risques.

Le recouvrement amiable

A partir de la connaissance d'un incident, les clients du réseau des Agences de proximité ou des Agences Entreprises sont pris en charge par le recouvrement amiable, à partir de délais prédéfinis.

Mesures des risques au 30 juin 2014 – Critères Bâle II

Classe d'actifs de pondération	EAD	% EAD	EL	% EL	RWA	RWA/EAD en %
--------------------------------	-----	-------	----	------	-----	--------------

RETAIL (Banque de Détail)						
Créances saines	7 390 M€	96,80%	27 M€	13,22%	1 339 M€	18,12%
Créances en défaut	244 M€	3,20%	174 M€	86,78%		
Total Retail	7 634 M€	100%	200 M€	100%	1 339 M€	17,5%

CORPORATE (Grande Clientèle)						
Créances saines	2 157 M€	96,50%	21 M€	37,42%	1 444 M€	66,95%
Créances en défaut	78 M€	3,50%	34 M€	62,58%		
Total Corporate	2 235 M€	100%	55 M€	100%	1 444 M€	64,6%

Créances saines	9 547 M€	96,74%	47 M€	18,43%	2 783 M€	29,15%
Créances en défaut	322 M€	3,26%	208 M€	81,57%	0 M€	
Total Bâle II	9 869 M€	100%	255 M€	100%	2 783 M€	28,2%

Source Arcade en million d'€

EAD : Exposition au moment du défaut

EL : Montant de la perte attendue (Expected Loss)

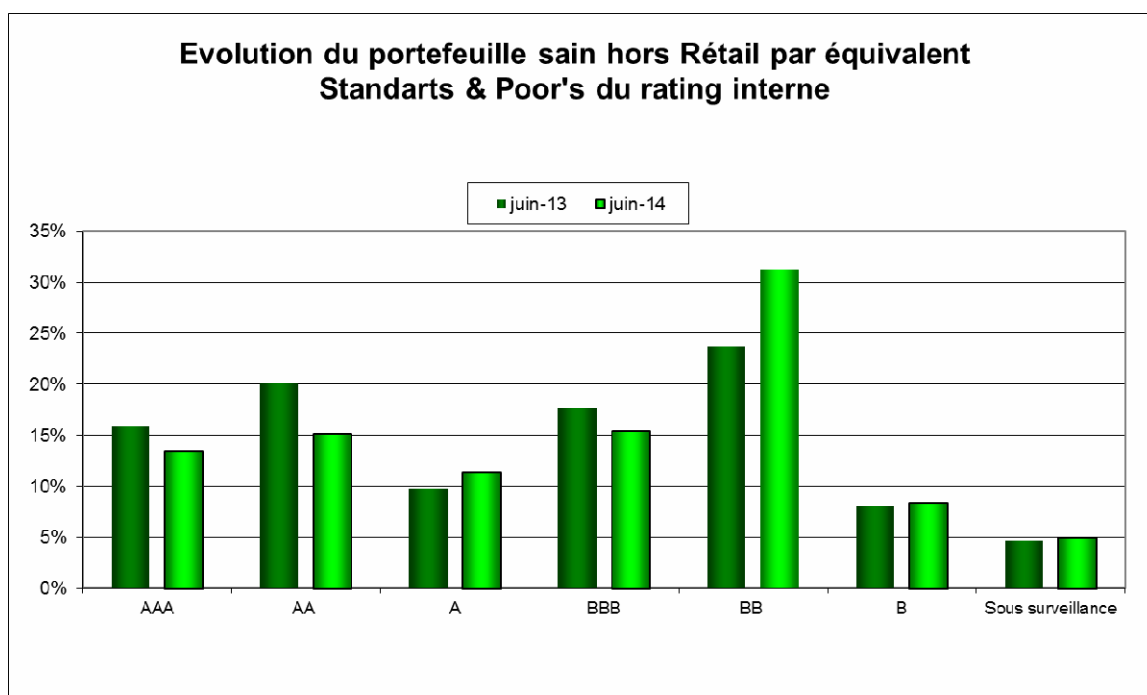
Réduction du risque de crédit : garanties reçues et sûretés

Conformément au principe mise en œuvre par le groupe Crédit Agricole dans le cadre de la réglementation Bâle 2, la Caisse Régionale prend en compte les sûretés réelles ou personnelles en tant que technique de réduction du risque. La Caisse Régionale valorise ces garanties conformément aux règles en vigueur dans le groupe

Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne couvre 99 % de l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques). Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après correspond aux engagements accordés à ses clients sains hors banque de détail.

La répartition par rating présentée en équivalent notation Standard & Poors est la suivante :



Politique de dépréciation et couverture des risques

La constitution de provisions pour risque de contrepartie est déterminée sur la base d'un examen individuel des créances (provisions pour créances douteuses). La Caisse Régionale se doit de constituer des provisions à hauteur des pertes probables relatives à des créances non dépréciées sur base individuelle.

Les différents types de provisions sont les suivants :

- Provisions sur créances douteuses,
- Provisions individualisées portant sur des créances comptables identifiées comme douteuses,
- Provisions sur créances non douteuses,
- Provisions collectives portant sur des créances sensibles, calculées à partir des modèles Bâle II ou portant sur des secteurs sensibles (provisions sectorielles ou filières).

Segment GR (Marché Bâle II)	Encours Bruts	Dont encours Douteux		Dépréciations	Taux de couverture
		Non compromis	Compromis		
Banque de Détail	7 124	63	147	125	60%
Grande Clientèle	1 811	13	43	43	77%
Total	8 935	76	190	168	63%

Source : Arcade en millions d'euros

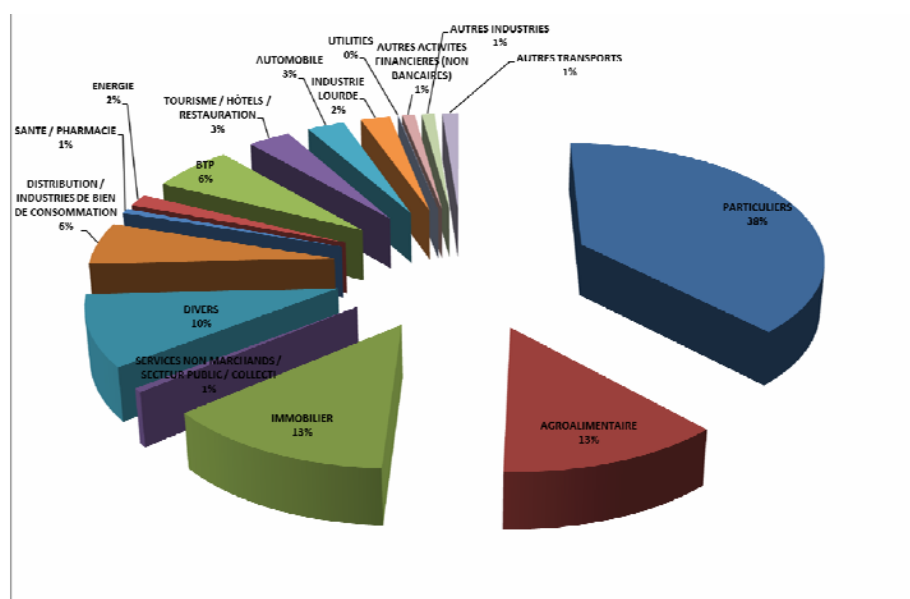
Provisions sur créances non douteuses

(en millions d'Euros)	30/06/2013	31/12/2013	30/06/2014	Dotation 2014
Provisions collectives et Bâle II	69,9	77,1	77	-0,1
Provisions de passif sur dossiers	5,1	5,4	5,9	0,5
Provisions filières	12,4	13,9	18,5	4,6
Total	87,4	96,4	101,4	5,0

Ces provisions concernent, d'une part, certaines filières économiques spécifiques (agricoles ou professionnels de l'immobilier, LBO et FSA) et d'autre part, des dotations basées sur les modèles de notation Bâle II de la banque de détail et des entreprises.

Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Ventilation des encours Bâle II en EL (perte attendue) Situation au 30/06/2014



Coût du risque

Le coût du risque s'accroît sur le premier semestre 2014 du fait de tensions sur tous les marchés. Principalement sur les Particuliers et l'Agriculture. Grâce à l'amélioration des outils de suivi, la Caisse régionale a affiné sa méthode de provisionnement pour l'anticipation des risques filières, le nombre de filières suivi a été élargi.

Détail	30/06/2013	30/06/2014	Variation
Dotation / reprise sur créances douteuses	15 648	11 188	-28,5%
Dotation / reprise sur provisions collectives / filières	-1 274	5 080	-1954,0%
Autres risques et charges	291	481	65,3%
Provisions titres douteux	0	0	
Autres éléments actif circulant	0	0	
Total coût du risque	14 664	16 749	14,2%

en milliers d'Euros

b. Le risque de contrepartie sur titres et dérivés

Le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie soit dans l'impossibilité d'honorer une obligation envers la Caisse régionale. Il concerne l'ensemble des opérations hors Groupe Crédit Agricole sur titres et instruments financiers. Il est causé par la défaillance de l'émetteur (achats de titres) ou du cocontractant (opération de hors bilan) et pour les OPCVM par celle du dépositaire, du promoteur ou d'une signature du fonds.

Objectifs et politique

Selon le support d'investissement (Titres obligataires, OPCVM...) le risque de contrepartie est d'intensité différente. De même l'intention de gestion et le classement comptable ont une influence sur ce risque de contrepartie et sa gestion.

OPCVM

Le Comité Financier valide les éventuelles souscriptions de nouveaux OPCVM selon les critères de contrepartie suivants :

- Limite sur note Casa des contreparties,
- Limite en volume d'OPCVM hors groupe (en valeur comptable des Titres de placement),
- Limite de contreparties sur l'allocation géographique des OPCVM actions (Europe, USA, Japon et Asie, autres).

Autres Titres

Les limites sur les contreparties hors OPCVM sont définies en fonction des critères suivants :

- Limite générale en millions d'euros :
 - Par émetteur
 - Par ligne

- Allocation par notation externe
- Concentration maximale sur un secteur d'activité
- Allocation GEOGRAPHIQUE des émetteurs en % de leur valeur comptable
- Titres hors groupe (valeur comptable du portefeuille de titres d'investissement)

Exposition au 30 juin 2014: ventilation des contreparties (bancaire/ corporate/souverain) en titres de placements et titres d'investissement hors groupe

M€	GRUPE CA	Autres BANQUES	CORPORATE	SOUVERAIN	Total
Obligations & BMTN	93,8	117,1	86,2	366,2	663,2
France	93,8	83,8	82,0	254,4	514,1
Grèce Irlande Portugal	<i>néant</i>	<i>néant</i>			0,0
Italie		2,0	2,1		4,1
Espagne		4,1			4,1
<i>GB, D, NL, Suisse et USA</i>		27,1	2,1	111,8	141,0
OPCVM	99,4	22,0			121,4
Capital Investissement	7,4	5,3			12,7
Placements en blanc à CASA	10,0				10,0
Total	210,6	139,1	91,5	366,2	807,3

c. Le risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

Exposition au 30 juin

La Caisse Régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

Se distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

La Caisse Régionale ne détient pas de Trading book et son Banking book est constitué de titres de participation, de titres d'investissement et de titres de placement.

Concernant les titres de participation, la juste valeur par fonds propres est de 480,9 millions d'euros, les plus-values latentes nettes s'élèvent à 3,06 millions d'euros (valeur nette après impôt différé). La juste valeur par fonds propres sur les titres en portefeuille est de 518,4 millions d'euros, les plus-values latentes nettes s'élèvent à 8,6 millions d'euros (valeur nette après impôt différé).

L'encadrement des risques de marchés de la Caisse Régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarii de stress et les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).

La Value at Risk (VaR)

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. Sur son portefeuille de titres, la Caisse régionale, conformément aux standards du groupe, retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois. Actuellement, la méthodologie de calcul retenue est une VaR paramétrique (outil développé par la recherche d'Amundi).

Exposition par facteur de risque

<i>En millions d'euros</i>	30/06/2013	31/12/2013	30/06/2014
Monétaire	114,55	94,96	-8,37
Monétaire dynamique	0,0	0	0,0
Obligations	31,72	194,13	406,56
Convertible	0,0	0,0	0,0
Actions (y compris FCPR)	36,77	26,04	30,34
Gestion alternative	1,31	0,03	0,03
Total du portefeuille de placement (juste valeur)	184,35	315,16	428,56
VaR	5,21	6,17	8,95

Ce contrôle est effectué mensuellement par le Middle-Office. Aucun dépassement n'a été constaté sur cette période.

Les stress scénarios

La Caisse Régionale calcule également une sensibilité par facteur de risque qui se mesure au travers du scénario stress utilisé par le Groupe (Actions et fonds de capital risque : -35% ; Alternatif : -10% ; Immobilier : -40% Monétaire dynamique : - 2,5% ; Taux : (Sensibilité * choc). Ces taux sont appliqués depuis le 31/05/2014 afin notamment de prendre en compte les variations des

paramètres de marchés survenues lors des crises récentes (subprime / faillite de Lehman / dettes souveraines).

Ce scénario complète la mesure en VaR, qui ne permet pas d'appréhender de façon satisfaisante l'impact de conditions extrêmes de marchés compte tenu de la composition du portefeuille essentiellement composé de titres d'investissement. Il renforce également le Scénario de la VaR en prenant à 100% les poches par facteurs de Risques à contrario de la VaR qui répartit les BMTN en action et complémentaire synthétique.

	30 juin 2013	31 décembre 2013	30 juin 2014
Perte potentielle (selon scénario stress)	22,5 millions d'euros	31,68 millions d'euros	44.58 millions d'euros

Ce scénario stress au 30 juin 2014 indiquait une perte potentielle de 44,58 millions d'euros. La variation de 22,08 millions d'euros entre le 30 juin 2013 et le 30 juin 2014 s'explique par une modification de la répartition du portefeuille et de l'incorporation du modèle Casa sur la partie obligataire. Le Calcul du stress est dorénavant calqué sur la répartition de l'eVaR risque selon le modèle Casa par pilier.

Une évolution du niveau du stress scenarii est en cours pour tenir compte de l'évolution de l'allocation dans le cadre de la préparation du futur ratio de liquidité LCR (Liquidity Coverage Ratio).

Ce contrôle est effectué mensuellement par le Middle-Office. Aucun dépassement relevant du Conseil d'Administration n'a été constaté sur cette période.

Les indicateurs complémentaires

La Caisse Régionale gère également sur son portefeuille de titres comptabilisés en juste valeur un dispositif d'alerte pour encadrer le risque.

Les seuils d'alerte validés par le Conseil d'Administration sont les suivants :

- Alerte de perte globale 1% maxi des fonds propres (soit 12,63 millions d'euros en 2014).
- Alerte par facteur de risque :
 - Perte maxi 0,5% des fonds propres (soit 6,315 millions d'euros en 2014) sur les classes d'actifs obligataires et alternatifs ;
 - Perte maxi 0,5% des fonds propres (soit 6,315 millions d'euros en 2014) sur les classes d'actifs actions et diversifiés.

Ce contrôle est effectué mensuellement par le Middle-Office. Aucune alerte n'a été déclenchée durant le premier semestre 2014.

d. Le risque de taux

L'analyse du risque de taux mesure l'impact sur le PNB de la Caisse régionale d'une variation de taux. Les Gaps mis en évidence par l'analyse résultent d'un déséquilibre quant à la nature de taux ou l'échéancier entre l'actif et le passif.

Objectifs et politique

Le Risque de Taux est calculé mensuellement, il est présenté trimestriellement en comité financier, puis pour les mois intermédiaires un reporting est transmis aux membres de ce Comité.

Evolution de la gestion du risque de taux

Les hypothèses de remboursements anticipés sur les crédits habitat sont revues trimestriellement à la hausse ou à la baisse afin de refléter au mieux la situation réellement constatée. Les dernières hypothèses validées en comité financier de fin mai sont :

	2014	2015	2016 et +
Hypothèses locales CATP	8.3%	4.50 %	3.25 %

Exposition au 31 mars 2014

Sur l'analyse à fin mars :

- Le gap synthétique (taux fixe + Inflation) traduit un excédent d'actifs TF (risque à la hausse des taux) de l'année 1 à hauteur de 78 millions d'euros. Sur les autres 3 premières années, le risque est quasiment nul.
Entre l'année 4 et l'année 10, la Caisse régionale est exposée à la hausse des taux pour des niveaux de Gap oscillants entre - 137 millions d'euros et - 324 millions d'euros.
- Par rapport au trimestre précédent l'excédent d'actifs TF de l'année 1 s'est réduit de 274 millions d'euros sous l'effet de souscriptions importantes en DAT et de l'allongement du refinancement TF réalisé au cours du 1^{er} trimestre.
- La Caisse régionale présente une exposition au risque de taux sur les 3 premières années quasiment nulle. La position entre l'année 4 et l'année 10 est plus transformatrice tout en restant maîtrisée puisque les limites sont respectées.

Les limites RTIG en Valeur Actuelle Nette et de concentration sont respectées à fin mars.

Ce contrôle est effectué mensuellement par le Pôle de Coopération. Aucune limite relevant du Conseil d'Administration n'a été dépassée durant le premier semestre 2014.

e. Le risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements. Le risque de liquidité se matérialise lorsque la Caisse Régionale ne dispose pas des ressources suffisantes pour adosser ses emplois.

Objectifs et politique

La politique de gestion de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou repose sur l'adossement global des ressources aux actifs à financer en capitaux et en durées. Elle se concrétise, d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part, par une politique de refinancement auprès :

- de Crédit Agricole SA. La Caisse régionale a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole SA sous plusieurs formes : compte courant de trésorerie, emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), avances globales (dans la limite de 50% des prêts Moyen Long Terme).
- du marché interbancaire. La Caisse régionale émet depuis 2010 des titres de créances négociables sur le marché interbancaire (conformément à son programme d'émission déposé auprès de la Banque de France).

Gestion du risque de liquidité

Les normes du système de gestion et d'encadrement du risque de liquidité du Groupe Crédit Agricole sont définies dans une convention entre Crédit Agricole SA et chaque entité du groupe, qui définit les principes, règles et recommandations. Elles prévoient :

- Un encadrement du risque de liquidité court terme en rapport avec une capacité de résistance à 3 scénarios de crise (crise systémique, crise idiosyncratique c'est-à-dire spécifique à l'établissement et une crise globale). Cet encadrement s'exprime au travers d'une limite sur le volume du refinancement court terme et d'une limite sur sa structure en terme de durée minimale ;
- Un encadrement du risque de liquidité long terme avec une limite sur la concentration de l'échéancier du refinancement long terme
- Un encadrement des modalités de replacements auprès de Crédit Agricole SA ;
- Des principes d'organisation et de gouvernance.

Dans l'attente de l'homologation par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution, les Caisses régionales restent soumises au sens de la réglementation

bancaire au respect de l'approche standard du risque de liquidité au travers du coefficient de liquidité dont les modalités de calcul ont été amendées par l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 et sont entrées en vigueur en juin 2010.

La situation de liquidité de la Caisse Régionale a fait l'objet en 2014 de présentations mensuelles en Comité Financier.

Coefficient réglementaire de liquidité

La limite réglementaire du coefficient de liquidité à un mois est de 100 %. En juin 2010, l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 a imposé un nouveau calcul du coefficient de liquidité plus contraignant pour les Caisses régionales.

Au 30 juin 2014, le ratio de liquidité Court Terme s'établit à 197 % contre 113 % au 31 décembre 2013.

COEFFICIENT DE LIQUIDITE	<i>déc 2013</i>	<i>janv 2014</i>	<i>fév 2014</i>	<i>mars 2014</i>	<i>avril 2014</i>	<i>mai 2014</i>	<i>juin 2014</i>
	113%	129%	141%	146%	193%	207%	197%

Suivi de la liquidité Court Terme

➤ **Principe**

Le calibrage de la limite Court Terme est défini de façon à permettre à chaque entité du groupe de résister à un environnement de liquidité très dégradé (stress-scénarios) sur une période allant jusqu'à une année. Cette résistance est mesurée en projetant sur l'horizon d'une année les sorties et les entrées ou réserves de « cash » prévues :

- la composante « entrée de cash » intègre principalement les actifs mobilisables auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE), les actifs cessibles des portefeuilles titres et la part des refinancements qui sont considérés comme pouvant être renouvelés dans une situation de stress.
- la composante « sortie de cash » intègre principalement les refinancements de marché Court Terme et Moyen Long Terme arrivant à échéance dans l'année ainsi que les besoins de refinancements additionnels nécessaires à l'activité commerciale.

La limite globale de liquidité Court Terme est revue deux fois par an. Cette limite Court Terme correspond au montant maximum de refinancement devant être constaté en fin de mois « normal » en matière de saisonnalité de solde des dépôts à vue.

➤ **Contrainte sur les maturités des refinancements court terme**

La structure du refinancement court terme ne doit pas être concentrée sur les échéances les plus courtes. Dans ce but le système d'encadrement de la liquidité impose une structure minimale sur l'utilisation de la limite Court Terme.

Le dépassement de la limite CT entraîne une alerte et une éventuelle facturation de liquidité au coût équivalent à celle du déficit moyen terme.

➤ **Suivi de la consommation CATP**

La Caisse Régionale a mis en place un outil de prévision de la trésorerie au jour le jour. Il lui permet d'adapter le profil de son refinancement en fonction :

- des capacités de tirage sur son compte courant de trésorerie à Crédit Agricole SA,
- du profil de son endettement Court Terme,
- des prévisions de sa limite Court Terme.

La Caisse Régionale a recherché à la fois à :

- optimiser la consommation de sa limite d'endettement à court terme afin de profiter des niveaux bas des taux à court terme
- sécuriser la gestion de trésorerie en anticipant ses besoins.

<i>Fin de mois</i>	juin-2014	mai-2014	avr.-2014	mars-2014	févr.-2014	janv.-2014	déc.-2013	juin-2013
Limite CT (conditionnelle)	982	982	982	982	982	982	990	1015
Consommation	662	741	537	552	962	945	868	907
<i>% de Consommation</i>	67%	75 %	55 %	56 %	98 %	96 %	88 %	89 %
<i>Disponible</i>	320	241	445	430	20	37	122	108

➤ **Suivi de la liquidité Moyen et Long Terme**

La volonté de CAsa est d'ajuster le profil de refinancement moyen long terme de sorte à garantir durablement la couverture des besoins en liquidité Moyen Long Terme, avec prise en compte de la capacité d'accès au marché (risque de concentration) et de l'impact de variation des spreads (risque de prix ou de transformation).

Maîtrise des concentrations d'échéances

Le risque de concentration d'échéances (risque d'illiquidité à Moyen Long Terme) est le risque de ne pas pouvoir lever sur les marchés le montant nécessaire au renouvellement des refinancements ou de lever à de mauvaises conditions. Il s'agit de maîtriser un risque d'illiquidité à moyen terme.

Compte tenu des besoins du Groupe et de ses capacités de refinancement sur le marché, le Groupe se finance actuellement à 5 ans. Cette durée a été traduite en une limite de tombées de dettes à long et moyen terme à 5% des encours de crédits par an, soit 2,5% par semestre voire moins sur les périodes les plus stressées.

Au 30 juin 2014, la Caisse régionale respecte l'ensemble des limites de concentration.

Maîtrise du risque de prix (risque de transformation)

Le risque de transformation en liquidité est le risque d'une hausse du prix (« spread ») de la liquidité sur le PNB d'une banque. L'objectif est de mesurer l'exposition d'une banque par rapport à une hausse du prix (« spread ») de la liquidité ayant un impact sur son PNB. Ceci revient à mesurer le gap de liquidité à moyen et long terme.

Le choc appliqué à l'impasse long terme nette correspond à la différence entre le niveau des spreads de liquidité constatés à la date de calcul et des spreads de liquidité constatés en 2008. Crédit Agricole SA, en tant qu'organe central, recommande de limiter ce risque à 7,5 % du PNB. Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale a validé le niveau de cette limite.

Les contrôles liés au risque de liquidité sont effectués mensuellement par les équipes de la Gestion financière. Des dépassements sur les limites en stress ont été constatés au cours de ce premier semestre. Les actions correctives ont été engagées, comme l'allongement du refinancement de la Caisse régionale.

f. Les risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégiques et de réputation exclus.

Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- la gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction Générale (via le volet risques opérationnels du Comité de Contrôle Interne), rôles des responsables des contrôles permanents et des risques (Crédit Agricole S.A. et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des managers des risques opérationnels),

- l'identification et l'évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- la collecte des pertes opérationnelles et la remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- le calcul et l'allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité, à partir des scénarii majeurs
- la réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

Conformément à la réglementation Bâle II, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a instauré un dispositif de maîtrise des risques opérationnels. L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : Le responsable des risques opérationnels de la Caisse Régionale est rattaché au RPCR (Responsable Contrôles Permanents et des Risques) de la Caisse Régionale. Il rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un Comité trimestriel dont la présidence est assurée par la Direction Générale. Le comité d'audit et l'organe délibérant sont informés semestriellement sur l'évolution du coût du risque et des événements marquants du dispositif.

Cartographie du Risque opérationnel

La cartographie des risques opérationnels, au titre de l'exercice 2014, est prévue au deuxième semestre. Une attention toute particulière sera portée aux risques liés aux nouvelles technologies (SEA- Signature électronique sur tablette), aux nouvelles normes (SEPA- Opérations interbancaires) et aux activités mises en coopérations.

Collecte des incidents et conséquences financières

Les principaux risques collectés portent sur le domaine Crédit et sur le domaine des Moyens de paiement avec les fraudes monétiques.

Les incidents d'un coût > 50 K€ (hors risque frontière crédit) doivent faire l'objet d'une analyse afin de déterminer s'il s'agit d'incidents graves à remonter immédiatement via une fiche d'alerte : 1 seul risque, signalé en juin par le Contentieux (risque frontière crédit), d'un montant provisoire de 82,6 K€.

Aucun incident risque opérationnel n'a dépassé le seuil de significativité, soit 0,5% des fonds propres.

Analyse des Scénarii majeurs

Une nouvelle évaluation des scénarios majeurs vient d'être lancée. Le périmètre d'analyse et les 4 scénarios écartés et justifiés ont été remontés à Crédit Agricole SA le 3 juin. Les 14 scénarii retenus pour notre Caisse Régionale feront l'objet d'une estimation chiffrée pour chacun d'eux et seront envoyés à CAsa pour le 3 septembre. Un scénario supplémentaire a été retenu cette année afin d'intégrer les risques opérationnels liés à l'ingénierie sociale. Les valeurs obtenues jouent un rôle prépondérant dans le calcul de notre Exigence en Fonds Propres.

g. Le risque de non-conformité

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité, vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et à la prévention et lutte contre la fraude (externe et interne).

Au 1er semestre 2014, la mesure de l'exposition et de la couverture des risques de non-conformité et des risques de fraude a été réalisée à travers une cartographie effectuée à partir de la cotation des risques opérationnels.

Le dispositif a été adapté suite au changement du système d'information afin de garantir la maîtrise des risques de non-conformité.

h. Le risque juridique

Le risque juridique est le risque de tout litige avec une contrepartie, résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

Dans le cadre des activités commerciale et financière de la Caisse Régionale, il n'existe, au 30 juin, aucun fait exceptionnel ou litige non provisionné susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité ou le patrimoine de la Caisse Régionale.

8. Les certificats coopératifs d'investissement (CCI)

a. L'évolution du nombre de titre

Au 1er janvier 2014, le capital de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est composé, entre autres, de 1 190 534 Certificats Coopératifs d'Investissement.

Le nombre de CCI à fin juin 2014 est toujours de 1 190 534 car :

- L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2014 n'a pas offert la possibilité à chaque titulaire de CCI d'opter pour le paiement du dividende en CCI ;
- La Caisse Régionale n'a pas annulé de CCI au cours du premier semestre 2014.

b. La valeur boursière

Après la hausse de 49,04 % enregistrée en 2013, le cours du CCI a enregistré au 1^{er} semestre 2014 une hausse de 6,90 % pour s'établir à 66,60 euros à fin juin. Le volume annuel des transactions (de juillet 2013 à juin 2014) a été de 133 207 titres échangés soit, en moyenne, 522 titres par séance. Sur le cours de clôture de 66,60 euros, la capitalisation boursière du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou (CCI, CCA et parts sociales compris) s'établit à 429 millions d'euros, soit 7,3 fois le résultat social 2013.

c. Le rendement du titre

Au titre de l'exercice 2013, l'Assemblée Générale a validé le règlement d'un dividende de 2,75 euros. Cette rémunération assure aux CCI un rendement net de 4,4 % sur le cours au 31 décembre 2013. Le bénéfice net par titre est de 9,10 euros au lieu de 8,71 euros en 2013. La distribution du dividende a été réalisée le 17 avril 2014.

d. Programme de rachat des CCI Touraine Poitou

L'Assemblée générale du 28 mars 2014 a validé la reconduction du programme de rachat sur ses propres CCI. Il est destiné à permettre à la Caisse Régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses CCI en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse Régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- d'assurer l'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI
- de procéder à l'annulation des CCI acquis.

	OBJECTIF ANIMATION	OBJECTIF ANNULATION	Cumul
Nbre de CCI détenus au 31/12/2013	13 927	6 475	20 402
Nbre de CCI acquis en 2014	4 277	12 814	17 091
Cours moyen des titres acquis en 2014	65,30 €	65,93 €	65,77 €
Nbre de CCI vendus en 2014	10 905		10 905
Cours moyen des titres vendus en 2014	65,57 €		65,57 €
Nbre de CCI annulés en 2014		0	0
Nbre de CCI détenus au 30/06/2014	7 299	19 289	26 588
Cours moyen des titres détenus au 30/06/2014	54,43 €	63,11 €	60,73 €
Valeur comptable des CCI détenus au 30/06/2014	397 286,83 €	1 217 304,64 €	1 614 591,47 €
Pourcentage de détention au 30/06/2014	0.6%	1.6%	2.2 %

9. Les perspectives

Sur ce premier semestre, 8 600 sociétaires de plus ont rejoint le modèle mutualiste. C'est la marque d'une banque coopérative qui attire des clients en leur simplifiant la banque au quotidien, par des innovations telles que la création d'une application mobile « Mon CA Touraine-Poitou » pour faciliter l'accès ou la gestion des comptes des clients, mais également le déploiement progressif de la signature électronique en agence ou la dématérialisation des relevés de comptes.

C'est aussi l'attrait pour une banque qui collecte et prête sur son territoire. Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou continue à soutenir le territoire dans une situation économique qui tarde à reprendre le chemin de la croissance, malgré des signes positifs sur la consommation des ménages. Un accompagnement des projets des clients qui, au-delà des produits ou services, s'effectue par un conseil et une expertise renforcés par une connaissance de proximité des clients.

Par une présence de plus de 1 500 collaborateurs et 880 administrateurs, et un maillage d'agences sans égal sur le territoire, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou s'engage à « faire la différence pour la Touraine et le Poitou ».

Comptes consolidés intermédiaires résumés

1. Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Intérêts et produits assimilés	197 547	388 499	194 577
Intérêts et charges assimilés	-105 073	-214 605	-109 780
Commissions (produits)	74 508	149 157	74 092
Commissions (charges)	-9 939	-17 502	-8 201
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-1 634	4 078	2 866
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	12 301	-479	3 000
Produits des autres activités	1 638	4 067	1 960
Charges des autres activités	-2 157	-4 771	-2 202
PRODUIT NET BANCAIRE	167 191	308 444	156 312
Charges générales d'exploitation	-81 627	-166 990	-80 406
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-3 042	-5 688	-2 821
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	82 522	135 766	73 085
Coût du risque	-16 750	-28 086	-14 665
RESULTAT D'EXPLOITATION	65 772	107 680	58 420
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-61	99	
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPOT	65 711	107 779	58 420
Impôts sur les bénéfices	-20 162	-38 575	-20 131
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET	45 549	69 204	38 289
Participations ne donnant pas le contrôle			
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	45 549	69 204	38 289

2. Gains ou pertes latents ou différés et résultat net

	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013	30/06/2013
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Résultat net	45 549	69 204	38 289	38 289
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-1 167	603		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-1 167	603	0	0
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence				
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence	401	-216		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-766	387	0	0
Gains et pertes sur écarts de conversion Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	6 024 20	190 263	-5 176 187	-5 176 187
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entités mises en équivalence	6 044	453	-4 989	-4 989
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence	-1 789	1 048	1 525	1 525
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4 255	1 501	-3 464	-3 464
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	3 489	1 888	-3 464	-3 464
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	49 038	71 092	34 825	34 825
Dont participations ne donnant pas le contrôle				
Dont part du Groupe	49 038	71 092	34 825	34 825

3. Bilan actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
Caisse, banques centrales	49 035	32 221
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	9 639	7 658
Instruments dérivés de couverture	33 076	35 436
Actifs financiers disponibles à la vente	979 216	787 045
Prêts et créances sur les établissements de crédit	729 008	1 377 772
Prêts et créances sur la clientèle	8 846 836	8 774 073
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	31 422	24 244
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	296 710	385 286
Actifs d'impôts courants et différés	62 231	34 355
Comptes de régularisation et actifs divers	159 241	221 229
Actifs non courants destinés à être cédés		
Participation aux bénéfices différée		
Participations dans les entreprises mises en équivalence		
Immeubles de placement		
Immobilisations corporelles	58 066	54 968
Immobilisations incorporelles	69	82
Ecart d'acquisition		
TOTAL DE L'ACTIF	11 254 549	11 734 369

4. Bilan passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
Banques centrales		4 042
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	11 750	8 020
Instruments dérivés de couverture	90 992	69 961
Dettes envers les établissements de crédit	6 389 861	6 941 606
Dettes envers la clientèle	2 936 786	3 031 681
Dettes représentées par un titre	8 000	20 025
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôts courants et différés	27 092	3 893
Comptes de régularisation et passifs divers	239 116	172 220
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
Provisions techniques des contrats d'assurance		
Provisions	40 457	37 748
Dettes subordonnées		
TOTAL DETTES	9 744 054	10 289 196
CAPITAUX PROPRES	-	1 445 173
Capitaux propres - part du Groupe	1 510 495	1 445 173
Capital et réserves liées	448 786	425 149
Réserves consolidées	1 009 146	947 295
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	7 014	3 525
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés		
Résultat de l'exercice	45 549	69 204
Participations ne donnant pas le contrôle		
TOTAL DU PASSIF	11 254 549	11 734 369

5. Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'Euros)	Part du Groupe							Capitaux propres consolidés
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Résultat net	
	Capital	Primes et Réserves liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Capitaux propres au 1er janvier 2013	209 052	202 799	-906	957 692	-2 470	4 107	0	1 370 274
Augmentation de capital	10 154							10 154
Variation des titres auto détenus		-324						-324
Dividendes versés au 1er semestre 2013				-11 620				-11 620
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales								0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle								0
Mouvements liés aux paiements en actions								0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	10 154	-324	0	-11 620	0	0	0	-1 790
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						-3 464	0	-3 464
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence								0
Résultat du 1er semestre 2013							38 289	38 289
Autres variations (2)				-172				-172
Capitaux propres au 30 juin 2013	219 206	202 475	-906	945 900	-2 470	643	38 289	1 403 137
Augmentation de capital	4 502							4 502
Variation des titres auto détenus			-128					-128
Dividendes versés au 2ème semestre 2013								0
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales								0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				-94				-94
Mouvements liés aux paiements en actions								0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	4 502	0	-128	-94	0	0	0	4 280
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					387	4 965	0	5 352
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence								0
Résultat du 2nd semestre 2013							30 915	30 915
Autres variations				1 489				1 489
Capitaux propres au 31 décembre 2013	223 708	202 475	-1 034	947 295	-2 083	5 608	69 204	1 445 173
Affectation du résultat 2013				69 204			-69 204	0
Capitaux propres au 1er janvier 2014	223 708	202 475	-1 034	1 016 499	-2 083	5 608	0	1 445 173
Augmentation de capital	24 197							24 197
Variation des titres auto détenus			-560					-560
Dividendes versés au 1er semestre 2014				-11 792				-11 792
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales								0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				39				39
Mouvements liés aux paiements en actions								0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	24 197	0	-560	-11 753	0	0	0	11 884
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					4 255	-766	0	3 489
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence								0
Résultat du 1er semestre 2014							45 549	45 549
Autres variations (3)				4 400				4 400
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2014	247 905	202 475	-1 594	1 009 146	2 172	4 842	45 549	1 510 495

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

(2) Une variation des réserves consolidées d'un montant de 244 milliers d'euros est due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

(3) Au 30 juin 2014, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou a comptabilisé en capitaux propres un impôt différé actif sur le stock de dépréciation non déductible fiscalement en normes françaises au 31/12/2013. Le montant de cet impôt différé actif

6. Tableau des flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	1er semestre 2014	1er semestre 2013	31/12/2013
Résultat avant impôts	65 711	58 420	107 779
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	3 042	2 821	5 688
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	17 277	21 379	38 788
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence			
Résultat net des activités d'investissement	28	-42	-136
Résultat net des activités de financement			
Autres mouvements	-10 254	-14 929	-9 786
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	10 093	9 229	34 554
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	155 535	311 234	576 496
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-183 996	-137 745	-188 156
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-94 049	-167 002	-443 543
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	140 687	59 219	-47 253
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Impôts versés	-21 931	-4 458	-23 727
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-3 754	61 248	-126 183
Flux provenant des activités abandonnées			
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	72 050	128 897	16 150
Flux liés aux participations	-1 067	-610	-13 358
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-6 188	-3 814	-13 587
Flux provenant des activités abandonnées			
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-7 255	-4 424	-26 945
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)	12 798	-1 429	2 756
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement			
Flux provenant des activités abandonnées			
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	12 798	-1 429	2 756
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	77 593	123 044	-8 039
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-11 372	-3 333	-3 333
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	28 179	33 503	33 503
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	-39 551	-36 836	-36 836
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	66 221	119 711	-11 372
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	49 035	39 955	28 179
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	17 186	79 756	-39 551
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	77 593	123 044	-8 039

(1) composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées) tels que présentés à l'Actif du bilan (ligne « Caisse et Banques centrales ») et au Passif du bilan (ligne « Banques centrales »)

(2) composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 5.3 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend :

- le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou à ses actionnaires, à hauteur de 11 792 milliers d'euros pour l'année 2013

- les souscriptions nettes de parts sociales de Caisses locales pour un montant de 24 197 milliers d'euros

7. Principes et Méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations utilisés

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou au 30 juin 2014 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2013 établis, en application du règlement CE n° 1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ces normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2014 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1er janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1er janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1er janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1er janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1er janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/2012)	1er janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariat et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	04 avril 2013 (UE n°313/2013)	1er janvier 2014	Oui
Amendement des normes IFRS 10 et 12 par rapport aux entreprises d'investissement	20 novembre 2013 (UE n° 1174/ 2013)	1er janvier 2014	Non

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n° 1374/2013)	1er janvier 2014	Oui
Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n° 1375/2013)	1er janvier 2014	Oui

Les normes de consolidation, IFRS 10, 11 et 12 et IAS 28 amendée, sont entrées en vigueur au 1er janvier 2014. Elles sont d'application rétrospective. Elles conduisent à revoir la nature des intérêts détenus au regard des nouveaux critères de contrôle, de l'évolution de la méthode de consolidation en cas de contrôle conjoint, et des informations à communiquer en annexe.

L'application des nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Interprétation IFRIC 21 sur les droits et taxes	13 juin 2014 (UE n° 634/2014)	1er janvier 2015	Oui

L'interprétation d'IFRIC 21 donne des précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics qui relèvent d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (hors amendes et pénalités, et hors impôts sur les sociétés régis par IAS 12). Elle permet notamment de clarifier :

- La date à laquelle ces droits et taxes doivent être enregistrés,
- Et si l'enregistrement peut être progressif (étalement) au cours de l'exercice ou pas.

Au regard de ces clarifications, la mise en œuvre d'IFRIC 21 pourrait avoir pour effet de changer le fait générateur d'enregistrement de certains droits et taxes (décalage de la date de l'enregistrement d'un exercice à l'autre et/ou fin de l'étalement sur la durée de l'exercice). Le recensement des droits et taxes concernés et le chiffrage des impacts sont en cours.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2014.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou

et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs ainsi que les plans de stock-options, les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus jusqu'à maturité, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

8. Périmètre de consolidation – parties liées

a. Principales opérations de structure et évènements significatifs de la période

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou n'a pas réalisé d'opérations structurantes sur le 1er semestre 2014.

• Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)

Par avenant signé le 19 décembre 2013, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou ainsi que les autres Caisses régionales et Crédit Agricole SA ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Le montant garanti par la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou s'élève à 363 050 milliers d'euros au titre des CCI/CCA et à 227 215 milliers d'euros au titre de Crédit Agricole Assurances (CAA).

En parallèle, le 2 janvier 2014, Crédit Agricole S.A. a remboursé l'intégralité du solde de l'avance d'actionnaires consentie par les Caisses régionales et des titres de capital hybride dits "T3CJ" souscrits par elles, soit un total de 53 000 milliers d'euros pour la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou.

À compter du 2 janvier 2014, les garanties transfèrent ainsi aux Caisses régionales le risque de baisse de la valeur de mise en équivalence (VME) des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

La garantie de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou couvre un montant fixe de valeur de mise en équivalence de 590 265 milliers d'euros. Cette garantie est assortie d'un dépôt de garantie de 199 321 milliers d'euros qui permet de reconstituer sur le long terme la liquidité remboursée au titre des T3CJ et de l'avance d'actionnaires et de fournir un surcroît de ressources longues.

Les dépôts de garantie versés par l'ensemble des Caisses régionales sont calibrés pour matérialiser l'économie globale de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

En cas de baisse de la valeur de mise en équivalence globale, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou supporte une quote-part de la perte de valeur à hauteur de son engagement maximum de 590 265 milliers d'euros, avec une clause de retour à meilleure fortune.

Si la garantie est activée, l'indemnisation correspondante est prélevée par Crédit Agricole S.A. sur le dépôt de garantie qui est alors reconstitué par la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou à hauteur d'une quote-part contractuelle de la nouvelle exigence prudentielle globale.

L'échéance des garanties globales reste identique (1er mars 2027), mais certaines facultés de résiliation anticipées totales ou partielles, notamment à la main du bénéficiaire, ont été introduites.

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, mais la substance du contrat s'analyse désormais comme un contrat d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable de la garantie globale est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et sa rémunération est comptabilisée en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte à l'échéance, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel de la garantie globale, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seront respectivement reconnus en Coût du risque.

- **Dividende SAS Rue La Boétie**

Au 30 juin 2014, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou a comptabilisé un acompte sur dividende SAS Rue La Boétie pour un montant de 10 973 milliers d'euros. Ce dividende a été payé en actions en juillet 2014.

- **Nouveau bâtiment pour le siège social**

Le 07 avril 2014, les salariés du siège social de Poitiers ont emménagé dans des nouveaux locaux construits sur le site de l'ancien siège social. Ce déménagement réalisé le 05 et 06 avril 2014 s'est déroulé dans de bonnes conditions.

b. **Ecart d'acquisition**

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou n'a pas d'écarts d'acquisition.

c. **Parties liées**

Les parts sociales constituant le capital de la Caisse régionale sont principalement détenues par les Caisses locales de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou.

D'autre part, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou détient :

- 100 % du capital de SAS Touraine Poitou Immobilier soit 12 M€
- 100 % du capital de SAS Touraine Poitou Expansion soit 5 M€.
- 100 % du capital de SAS Foncière TP pour 10 M€
- une avance en compte courant sur SAS Foncière TP pour 11 M€

Les Caisses locales de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou ont souscrit 153 503 milliers d'euros de bons de caisse auprès de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1er janvier au 30 juin 2014

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

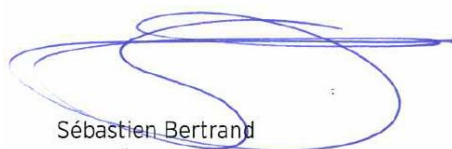
Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Angers et Toulouse, le 1^{er} août 2014

Les Commissaires aux Comptes

BECOUBE



Sébastien Bertrand

ERNST & YOUNG Audit



Frank Astoux